Des municipalités,
une vision

Communauté métropolitaine
de Montréal

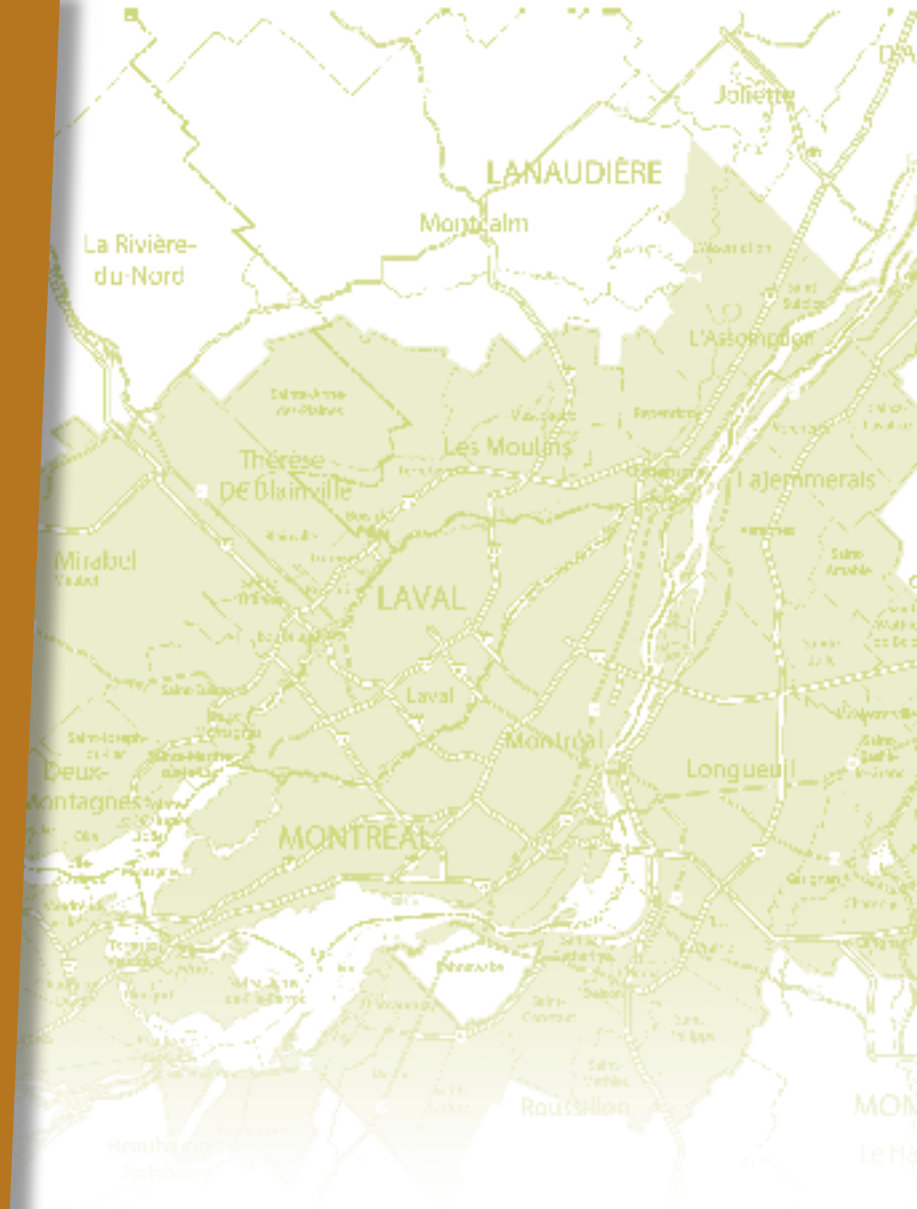

Bâtir une communauté

compétitive,
attractive,
solidaire et
responsable

Rapport
d'activités
2005

Table des matières

Message du président 3

Message du directeur général 5

La Communauté métropolitaine de Montréal 6

Des compétences et des activités

1 Développement économique
- Le plan de développement économique.. 10
- Les grappes métropolitaines 11
- *L'Économie métropolitaine* 11

2 Aménagement du territoire
- Le projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement..... 12
- Les avis métropolitains 13
- Les zones inondables et les milieux humides 13

3 Environnement
- Le projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles..... 14
- L'assainissement des eaux usées et de l'atmosphère 14
- Le Fonds bleu..... 15
- Le Fonds vert 15

4 Interventions de développement
- Le logement social et abordable..... 16
- Le financement des équipements métropolitains 17

5 Transport
- Le projet de décentralisation du transport en commun 18

6 Géomatique
- La couverture orthophotographique métropolitaine 20
- Le Système d'information géographique métropolitain d'aménagement 21
- Le site Internet de la Communauté 21

L'organisation
- Les membres du conseil..... 24
- L'organigramme..... 26
- Les membres du comité exécutif..... 27
- Les membres des commissions..... 28

Annexes
- Les 63 municipalités 34
- La Communauté en chiffres 37

Janvier

Annonce du second plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu (Fonds bleu)

Février

Lancement du premier numéro du bulletin d'information Le Métropolitain

La Communauté répond à l'appel du gouvernement en déposant un projet de décentralisation du transport en commun dans la région métropolitaine

Adoption du projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement

Mars

Octroi du contrat d'orthophotographies numériques pour l'ensemble du territoire métropolitain

Impression des 15 rapports de grappes métropolitaines

Avril

Tenue du Forum métropolitain sur le financement du transport en commun

Approbation du plan d'affaires de la grappe du Cinéma, incluant un financement de 150 000 $

Mai

Lancement officiel du plan de développement économique de la Communauté adopté le 17 février 2005 et présentation du cadre de financement des grappes métropolitaines

Consultation publique sur le projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement

Début des consultations municipales relatives aux orientations métropolitaines sur le logement social et abordable

Juin

Mise sur pied du Fonds vert de la Communauté pour la protection et la conservation des espaces boisés d'intérêt métropolitain

Emprunt de 51 M$ pour le financement du logement social et abordable

Appui financier de la Communauté pour un projet de développement de la grappe de l'aérospatiale du Montréal métropolitain

Juillet

Début des consultations municipales relatives à l'avant-projet de règlement métropolitain sur l'assainissement des eaux usées

Août

Réalisation d'une étude sur les coûts municipaux de collecte sélective

Septembre

La Coalition métropolitaine en faveur de la relance du transport en commun s'entend pour prioriser cinq projets d'importance stratégique pour l'avenir de la région

Dépôt du rapport de consultation publique sur le projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement

Octobre

Conférence de presse sur le financement du projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

Service aux municipalités : livraison des orthophotographies et intégration au serveur SIGMA

Octroi d'un mandat d'étude pour la localisation des besoins en logement social et abordable sur le territoire de la Communauté

Novembre

Début de l'audit sur les coûts et le financement du transport en commun métropolitain

Appui financier de la Communauté pour la réalisation d'une étude de pré-démarrage de la grappe métropolitaine de la métallurgie et pour l'animation de la grappe des technologies de l'information et des communications

Collaboration avec les MRC en vue de la confection des cartes de zones inondables de la rivière des Mille-Îles

Décembre

Prévisions budgétaires 2006 de la Communauté : une année remplie de projets s'annonce

Adoption des orientations métropolitaines en matière de logement social et abordable

Mot du président

L'importance de tisser des liens pour assurer le plein développement de la région métropolitaine de Montréal

L'année 2005 fut une année de consultation, d'échanges et de mobilisation. Un exercice de consultation publique a été mené sur le projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement. L'ensemble des municipalités a également été consulté sur les orientations métropolitaines en matière de logement social et abordable ainsi que sur l'avant-projet de règlement sur l'assainissement des eaux usées. De plus, la tenue d'un Forum métropolitain sur le financement du transport en commun a permis de mettre en place une large coalition en faveur de la relance du transport collectif tandis que près de 200 décideurs politiques, économiques, sociaux et culturels représentant la région sont venus assister au lancement officiel du plan de développement économique et à la présentation des premières grappes métropolitaines ayant répondu à l'appel de la Communauté. Tel qu'annoncé en 2004, un bulletin d'information nommé *Le Métropolitain* a été lancé afin de diffuser les travaux de planification, de coordination et de financement de la Communauté, facilitant ainsi les échanges et, par le fait même, l'atteinte des objectifs.

Il est nécessaire d'insister sur l'importance de tisser des liens entre l'ensemble des partenaires engagés dans le développement de la région métropolitaine de Montréal. Ces liens sont le véhicule privilégié du partage des idées, des préoccupations et des points de vue. Ils sont l'une des principales conditions à la mise en place d'actions constructives. C'est ensemble que nous devons penser aux intérêts de la région métropolitaine de Montréal et c'est ensemble que nous arriverons à assurer une meilleure qualité de vie à tous les citoyens.

Après quatre ans d'existence, la Communauté peut être fière des actions qu'elle a réalisées. À maintes reprises, elle est apparue comme une valeur ajoutée pour le développement de la région métropolitaine de Montréal. Elle a également contribué à l'avancement de certains dossiers à l'échelle canadienne dont ceux du transport en commun, du renouvellement des infrastructures et du transfert d'une partie de la taxe d'assise fédérale sur l'essence. L'année 2006 sera, à n'en point douter, une année de consolidation de certaines compétences stratégiques comme la planification de la gestion des matières résiduelles, l'assainissement des eaux usées, le logement social et abordable, le transport en commun et le renforcement des grappes économiques métropolitaines.

Gérald Tremblay

Mot du directeur général

Des accomplissements de taille, une année stimulante à venir

L'année 2005 a été une période de travail intense et soutenue dans les divers champs de compétence stratégique qui justifient l'existence de la Communauté métropolitaine de Montréal.

À cet égard, l'adoption, puis l'entrée en vigueur, du plan de développement économique de la Communauté constitue un exemple révélateur des efforts consentis pour atteindre les objectifs de la Vision 2025 adoptée en septembre 2003. Ce plan s'est notamment traduit par la mise en place d'un fonds de compétitivité visant à structurer l'activité économique métropolitaine autour des grappes industrielles existantes sur le territoire.

L'importance d'une relance du transport en commun comme élément d'attractivité et de compétitivité de la région métropolitaine a, par ailleurs, conduit la Communauté à déposer, dès février 2005, un projet de révision du cadre institutionnel et financier du transport collectif auprès du gouvernement. Dans la foulée, un forum réunissant des élus municipaux et divers partenaires de la société civile s'est tenu en avril et a conduit à la mise en place d'une coalition puis à l'identification de cinq projets jugés prioritaires pour le développement de la région métropolitaine. L'entente signée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec permet d'espérer, en garantissant le versement d'une partie de la taxe d'accise fédérale sur l'essence dans des projets d'infrastructures de transport en commun, des avancées importantes pour 2006.

L'année 2005 a été également marquée par l'adoption du projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement. Des consultations publiques ont été tenues pour recueillir les commentaires de tous les partenaires impliqués dans le développement de la région. Ces commentaires ont, par la suite, été rassemblés dans un rapport de consultation afin d'enrichir nos réflexions.

L'annonce d'un second plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal bleu (Fonds bleu), la mise en place d'un programme d'acquisition d'espaces boisés à valeur écologique (Fonds verts), la tenue d'une consultation auprès des municipalités relativement à un avant-projet de règlement métropolitain sur l'assainissement des eaux usées, l'adoption d'orientations métropolitaines en matière de logement social et abordable ainsi que l'emprunt d'une somme de 51 M$ pour le financement desdits projets de logement représentent d'autres exemples du travail accompli en 2005.

Forte de ses réalisations, la Communauté poursuivra davantage la mise en œuvre de ses compétences. C'est avec enthousiasme qu'elle aborde l'année 2006, et ce, afin d'atteindre le plus sûrement possible les objectifs fixés.

Je profite de cette occasion pour remercier l'équipe de la Communauté du travail effectué au cours des quatre dernières années.

Massimo Iezzoni

La Communauté métropolitaine de Montréal, un organisme de planification, de qui exerce des compétences stratégiques

En 2005, la Communauté métropolitaine de Montréal regroupait 63 municipalités, 3,4 millions d'habitants et 1,5 million de ménages répartis sur une superficie de plus de 4 000 kilomètres carrés. Son budget annuel était de 96 millions de dollars.

La Communauté est dirigée par un conseil composé de 28 élus municipaux représentatifs de son territoire. Un comité exécutif de 8 élus municipaux également représentatifs du territoire fournit divers avis au conseil et veille au respect de la loi, des règlements et des résolutions. La présidence de la Communauté métropolitaine de Montréal est assurée par le maire de Montréal.

En 2005, la Communauté s'est dotée de deux nouveaux outils de communication afin d'appuyer ses réflexions et d'améliorer ses échanges avec ses partenaires municipaux, gouvernementaux et ceux de la société civile, soit :

- *Le Métropolitain* : un bulletin d'information bimensuel sur ses principales activités;
- *Le Métropolitain Express* : un bulletin d'information publié ponctuellement et exposant plus en profondeur des sujets d'intérêt stratégique.

La région métropolitaine de Montréal constitue le principal moteur économique du Québec

Elle représente :

48 %	Population du Québec
49 %	Emplois du Québec
50 %	PIB québécois
25 milliards	Dollars de revenus pour le gouvernement du Québec
53 %	Dépenses d'immobilisations privées
73 %	Capital de risque investi au Québec
90 %	Dépenses totales en recherche et développement de l'ensemble du Québec
46 %	Livraisons manufacturières

Les 7 champs de compétence de la Communauté :

- Aménagement du territoire
- Développement économique
- Environnement (matières résiduelles, assainissement de l'atmosphère et des eaux usées)

coordination et de financement

pour l'avenir de la région métropolitaine de Montréal

Tableau synthèse des principales actions de la Communauté depuis 2001

Planification

- Vision 2025
- Plan de développement économique (PDE)
- Projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement (PSMAD)
- Projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR)
- Projet de révision du cadre institutionnel et financier du transport en commun métropolitain
- Orientations métropolitaines en matière de logement social et abordable

Coordination

- Coalition métropolitaine en faveur de la relance du transport en commun
- Stratégie des grappes métropolitaines
- Couverture orthophotographique métropolitaine
- Zones inondables et milieux humides

Financement

- Aide à la structuration des grappes industrielles métropolitaines
- Protection et mise en valeur des espaces bleus et verts
- Financement d'une partie du déficit d'exploitation des équipements scientifiques à caractère métropolitain
- Financement du logement social et abordable

Équipements, infrastructures, services et activités à caractère métropolitain

Logement social et abordable

Transport (transport en commun et réseau artériel)

Développement artistique et culturel (facultatif)

D'Autray
Joliette
Le Bas-Richelieu
LANAUDIÈRE
Montcalm
La Rivière-du-Nord
L'Assomption
Saint-Sulpice
Charlemagne
Sainte-Anne-des-Plaines
Mascouche
Repentigny
Verchères
Calixa-Lavallée
Les Moulins
Thérèse-De Blainville
Terrebonne
Lajemmerais
Les Maskoutains
Blainville
Boisbriand
Varennes
Mirabel
Lorraine
Saint-Amable
La Vallée-du Richelieu
Sainte-Thérèse
Rosemère
LAVAL
Saint-Mathieu-de-Beloeil
Bois-des-Filion
Sainte-Julie
Beloeil
Saint-Eustache
Laval
Mont-Saint-Hilaire
Saint-Joseph-du-Lac
Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Montréal
McMasterville
Saint-Basile-le-Grand
Otterburn Park
Deux-Montagnes
Longueuil
Saint-Jean-Baptiste
Oka
MONTRÉAL
Saint-Mathias-sur-Richelieu
Rouville

Des compétences et des activités

Développement économique

Le plan de développement économique : un consensus sur l'avenir économique de la région métropolitaine

À la suite des consultations publiques menées en 2004 sur tout le territoire de la région métropolitaine de Montréal, le conseil de la Communauté adoptait, le 17 février 2005, son plan de développement économique. Intitulé *Cap sur le monde : pour une région métropolitaine de Montréal compétitive*, ce plan a été lancé officiellement par le président de la Communauté et maire de Montréal, M. Gérald Tremblay, le 9 mai 2005, en présence de plusieurs représentants du monde des affaires et des gouvernements.

Actuellement, le produit intérieur brut (PIB) par habitant de la Communauté se classe au dernier rang des 26 métropoles nord-américaines de plus de 2 millions d'habitants. Avec son plan de développement économique, la Communauté se donne pour objectif de se hisser dans le peloton de tête des régions les plus concurrentielles du continent.

Puisque la concurrence économique se joue désormais entre les grandes régions métropolitaines, la Communauté a mis de l'avant une stratégie en quatre axes :

- **Une région métropolitaine « apprenante »** qui relèvera le défi de former le capital humain et d'assurer l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre compétente;
- **Une région métropolitaine « compétitive et prospère »** qui favorisera le développement des grappes industrielles métropolitaines et le soutien de la dynamique de l'innovation sur le territoire;
- **Une région métropolitaine « attractive »** qui misera sur la modernisation des infrastructures municipales, la consolidation du réseau de transport urbain et interurbain et l'amélioration de la qualité de vie;
- **Une région métropolitaine de « calibre mondial »** dont le « branding » soutiendra sa stratégie de promotion internationale et de prospection d'investissements directs étrangers.

Le plan de développement économique fait suite à l'exercice de planification stratégique entrepris par la Communauté, lequel a permis d'identifier les forces et les faiblesses de la région métropolitaine de Montréal. Il a bénéficié des travaux réalisés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) relativement à l'examen territorial de Montréal. De plus, deux études du *Conference Board du Canada* ont été utilisées afin de mesurer les investissements nécessaires pour mettre à niveau les infrastructures de la région métropolitaine et d'évaluer les projections de croissance du PIB de la région métropolitaine de Montréal pour les vingt prochaines années.

Les grappes métropolitaines et les acteurs économiques : la volonté de se regrouper et des moyens pour y parvenir

En 2005, la Communauté a mis en place une stratégie de développement de grappes métropolitaines industrielles. Ces grappes existent déjà sur le territoire, mais la plupart ne profitent pas des synergies d'affaires entre les divers acteurs du système productif. Il ne s'agit pas de créer des grappes qui n'existent pas, mais plutôt de repérer les grappes qui font déjà partie du système productif de la région métropolitaine et de les activer en leur fournissant les outils appropriés et des lieux de rencontres.

Selon l'OCDE, « Le principal obstacle réside dans l'élaboration d'une stratégie claire et cohérente dans un cadre institutionnel qui garantisse la coordination entre les acteurs clés ainsi qu'un processus d'application clair. Le point de départ dans le cas de Montréal est qu'une stratégie de grappes devrait s'inscrire dans la perspective de la région métropolitaine ».

Lors du lancement officiel de son plan de développement économique, la Communauté confirmait un investissement total de six millions de dollars par année pour financer la création de grappes industrielles et des projets à valeur ajoutée, et ce, avec l'aide du gouvernement du Québec, du gouvernement du Canada et du secteur privé. Parmi les invités, on notait la présence de M. Claude Béchard, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec, de Mme Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions du Québec, de l'Honorable Jacques Saada, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec ainsi que des membres de la Communauté.

À cette occasion, M. Tremblay a présenté les quatre premiers leaders de grappes industrielles à avoir répondu à l'appel de la Communauté. Il s'agit de : M. Jacques St-Laurent, président de Bell Hélicopter, pour la grappe de l'aérospatiale; M. Martin Leblanc, vice-président exécutif de Caprion pharmaceutique, pour la grappe des sciences de la vie; M. Martin Tremblay, président-directeur général de Ubisoft, Montréal, pour la grappe des technologies de l'information et M. François Macerola, vice-président aux affaires juridiques et commerciales du Cirque du Soleil, pour la grappe du cinéma. D'autres grappes sont actuellement en formation.

L'Économie métropolitaine *: informer et rendre compte des principales tendances*

En 2005, la Communauté métropolitaine de Montréal a publié, en français et en anglais, quatre numéros de l'*Économie métropolitaine*, bulletin trimestriel qui décrit de façon synthétique l'évolution des principaux agrégats économiques ainsi que les faits saillants du trimestre. Des tableaux synthèses présentent les statistiques économiques de la région et de ses cinq secteurs : Montréal, Laval, Longueuil, couronne Nord et couronne Sud.

Des analyses thématiques sont offertes à l'occasion. En 2005, le bulletin a traité du retard de la productivité des villes canadiennes, de l'immobilier dans les agglomérations nord-américaines et du redressement actuel de l'aéronautique montréalaise.

Un bilan économique annuel de la région métropolitaine a paru dans le *Budget 2006* de la Communauté. Un tableau synthèse et des graphiques y décrivent notamment les tendances économiques de la région sur dix ans.

Sur la photo de gauche à droite : François Macerola, Gérald Tremblay, Martin Leblanc, Nathalie Normandeau, Martin Tremblay, Claude Béchard, Jacques St-Laurent, Michelle d'Auray.

Aménagement du territoire

Le projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement : les temps forts de la consultation publique

Le 17 février 2005 était adopté le projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement (PSMAD) par le conseil de la Communauté. Au même moment, le conseil soumettait ce projet à la consultation publique par l'intermédiaire de la commission de l'aménagement conformément à la loi.

La commission de l'aménagement a tenu 7 assemblées publiques de consultation en divers endroits du territoire, soit au-delà du minimum requis par la loi, de façon à se rendre le plus accessible possible. Ont été déposés et présentés devant la commission 37 mémoires, 22 mémoires ont été soumis sans présentation et 48 interventions non appuyées par un mémoire ont eu lieu, pour un total de 107 représentations. Ont assisté à l'une ou à l'autre des assemblées 312 personnes, dont 36 % de citoyens, 35 % de représentants municipaux et 29 % de représentants de divers organismes. Le 29 septembre 2005, la commission de l'aménagement déposait son rapport au conseil.

Durant ce processus de consultation, les municipalités, les municipalités régionales de comté, les commissions scolaires, de même que le gouvernement étaient appelés à formuler leur avis sur le PSMAD. Vingt-quatre avis ont été transmis à la Communauté alors que certaines municipalités qui avaient choisi de présenter un mémoire aux assemblées publiques de consultation ont indiqué que ce mémoire faisait aussi office d'avis.

Le 29 juin 2005, le gouvernement réitérait son appui au mandat de la Communauté en matière d'aménagement du territoire en lui faisant parvenir son avis sur le projet de schéma. Dans la lettre accompagnant cet avis, la ministre des Affaires municipales et des Régions, Mme Nathalie Normandeau, rappelle l'importance qu'elle accorde à la gestion de l'urbanisation sur le territoire de la région métropolitaine de Montréal.

Faisant suite à l'avis gouvernemental et au dépôt du rapport de consultation, un programme de travail a été mis en œuvre pour parvenir à l'adoption du schéma métropolitain d'aménagement et de développement d'ici la fin décembre 2006.*

Les avis métropolitains : assurer un aménagement cohérent du territoire

La Communauté métropolitaine de Montréal est appelée à formuler des avis métropolitains à la demande du ministère des Affaires municipales et des Régions ou encore à la demande de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ). En 2005, la Communauté a formulé au total 82 avis, soit 58 avis adressés à la ministre des Affaires municipales et des Régions et 24 adressés à la CPTAQ.

Zones inondables et milieux humides : un partenariat au service des municipalités

Le 17 novembre 2005, à la suite de rencontres techniques avec plusieurs représentants de MRC, de municipalités et du Centre d'expertise hydrique du Québec, la Communauté a proposé une démarche méthodologique pour la réalisation des cartes de zones inondables de la rivière des Mille-Îles. Cette démarche a été reçue favorablement par divers représentants et constituera un dossier important pour l'année 2006. Les principaux objectifs poursuivis sont de :

- favoriser une approche partenariale intégrant les expertises et les compétences de tous les intervenants impliqués;
- mettre en place des mécanismes de validation et de contrôle de qualité à toutes les étapes du processus;
- assurer la validité du résultat final et son acceptabilité par tous les intervenants;
- réaliser l'ensemble du travail au meilleur coût et dans les meilleurs délais possible.

Quant aux milieux humides, il a été résolu, le 22 novembre 2005, de demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas Mulcair, de constituer un comité conjoint avec la Communauté concernant l'identification et la protection des milieux humides sur le territoire de la Communauté.

** L'adoption du schéma métropolitain d'aménagement et de développement était prévue pour décembre 2005. La Communauté a demandé à la ministre des Affaires municipales et des Régions, le 29 septembre 2005, de reporter d'un an la date limite d'adoption, soit jusqu'au 31 décembre 2006, afin de tenir compte de l'avis gouvernemental et du rapport de consultation.*

Environnement

Une année de négociations pour le projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

En 2005, le financement du projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) a fait l'objet de nombreux débats et d'interventions publiques : étude sur les coûts réels de la collecte sélective pour les municipalités de la Communauté, rédaction d'un *Métropolitain Express* pour faire le point sur le dossier, réalisation d'un sondage, tenue d'une conférence de presse réaffirmant l'importance de régler l'enjeu financier du PMGMR, etc. Souhaitant mettre rapidement en œuvre le PMGMR, et ce, de façon à atteindre les objectifs de recyclage fixés par le gouvernement, la Communauté a fait valoir à différents intervenants l'importance de respecter le principe de « pollueur-payeur » et de faire supporter tous les coûts du recyclage par l'industrie qui produit les emballages, les contenants, les imprimés et les médias écrits. Les échanges sur ce sujet se poursuivent actuellement entre la Communauté, l'industrie et Recyc-Québec.

Assainissement des eaux usées et de l'atmosphère

Le comité exécutif de la Communauté autorisait, le 28 juin 2005, la transmission aux municipalités d'un avant-projet de règlement sur le contrôle des déversements d'eaux usées dans les ouvrages d'assainissement et les cours d'eau, et ce, afin de recevoir leurs commentaires. Ce document a également été transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. L'ensemble de la réglementation répond de façon générale aux besoins exprimés par les intervenants, ce qui ouvre la porte à un plus large exercice de consultation publique en vue d'un projet final de règlement.

Par ailleurs, le 15 décembre 2005, un mémoire était envoyé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'émettre certains commentaires sur le nouveau projet de règlement sur l'assainissement de l'atmosphère du gouvernement du Québec.

Second plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu

Forte de l'expérience positive des dernières années, la Communauté a mis en œuvre son second plan triennal d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu. Ce plan prévoit la réalisation de projets visant à renaturaliser des espaces en bordure de plans d'eau et à redonner l'usage des berges à la population. Ces projets, d'abord proposés par les municipalités, bénéficient d'un financement multipartite une fois acceptés. Une vingtaine de projets d'aménagement de parcs riverains, d'installations nautiques et de promenades riveraines sont ainsi financés en parts égales par le ministère des Affaires municipales et des Régions, les municipalités impliquées et la Communauté pour un investissement minimal de 4,5 M$. À ces derniers s'ajoutent dix-sept autres projets qui ne bénéficient pas d'une contribution gouvernementale. Ces projets sont financés en parts égales par les municipalités impliquées, la Communauté et, dans certains cas, des organismes à but non lucratif, pour un investissement total de 10,5 M$. Tous ces projets seront prêts en 2006.

Fonds vert : la Communauté appuie les projets des municipalités

Le 16 juin 2005, soucieuse de la protection et de la conservation des grands espaces boisés du territoire métropolitain, la Communauté a mis sur pied un programme d'acquisition d'espaces verts à valeur écologique. Ce Fonds vert est doté d'une enveloppe financière de 3 M$.

Dans une approche de développement durable, le Fonds vert a pour objectif de contribuer à l'établissement d'un réseau d'espaces boisés. Les demandeurs admissibles sont les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et les organismes à but non lucratif avec l'appui des municipalités concernées. Les demandeurs doivent soumettre un dossier au Secrétariat métropolitain de mise en valeur des espaces bleus et verts.

Interventions de développement

Logement social et abordable : la Communauté soutient plus de 43 500 ménages

Depuis la création de la Communauté métropolitaine de Montréal, toutes les municipalités membres participent, par l'entremise d'une quote-part qu'elles versent à la Communauté, au financement de la contribution municipale en matière de logement social et abordable, et ce, qu'elles aient ou non de telles unités sur leur territoire. Quatre programmes de la Société d'habitation du Québec sont concernés par ce financement métropolitain : les programmes d'habitation à loyer modique (HLM), de supplément au loyer (PSL), d'AccèsLogis et de Logement abordable.

En 2005, la Communauté a remboursé aux 47 offices municipaux d'habitation (OMH) de son territoire une somme de 15,5 M$ afin d'assurer le financement du déficit d'exploitation des habitations à loyer modique (HLM) et la part du Programme de supplément au loyer (PSL) à la charge des municipalités.

La Communauté a également remboursé une somme 32,6 M$ aux municipalités ayant accordé une contribution de base pour la construction d'unités de logements réalisées dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec de la Société d'habitation du Québec.

Cette participation financière, qui totalise 48 M$ et représente 50 % du budget 2005 de la Communauté, a contribué à soutenir financièrement plus de 27 000 ménages vivant en HLM et près de 8 800 ménages éligibles au PSL. Depuis la création de la CMM, en 2001, plus de 7 700 unités ont par ailleurs été construites, ou sont sur le point de l'être, dans le cadre des programmes AccèsLogis et Logement abordable.

L'année 2005 a été marquée par l'accélération du rythme des remboursements de la Communauté aux municipalités qui versent une contribution de base pour la construction d'unités de logements dans le cadre des programmes AccèsLogis et Logement abordable. Afin d'éviter une augmentation trop abrupte des quotes-parts municipales, le conseil de la Communauté a approuvé un règlement d'emprunt de 51 M$ le 17 juin 2005. La Communauté sera ainsi en mesure d'assurer la totalité des demandes de remboursements que les municipalités du territoire lui adresseront en vertu des unités déjà octroyées. La Communauté prévoit des remboursements qui totaliseront 85,5 M$ pour les années 2005 et 2006.

Par ailleurs, le conseil de la Communauté a adopté à l'unanimité, lors de sa séance du 1er décembre 2005, des orientations pour encadrer ses interventions en matière de logement social et abordable. Ces orientations ont été élaborées à la suite de plusieurs mois de travail auxquels ont pris part les élus du comité exécutif, de la commission du logement social et les professionnels des municipalités membres. Une consultation a également été tenue auprès des 63 municipalités de la Communauté au cours de l'été 2005. Le document qui s'intitule *L'accès à un logement de qualité pour chaque ménage de la Communauté métropolitaine de Montréal* présente des orientations qui s'inscrivent en droite ligne avec la Vision 2025, laquelle vise à bâtir une communauté solidaire, attractive, compétitive et responsable. Pour assurer un habitat de qualité à l'ensemble de la population et en ayant à l'esprit son statut d'organisme métropolitain de planification, de coordination et de financement, la Communauté a identifié trois défis à relever, de même qu'un certain nombre d'orientations et de mesures. Le premier défi vise à assurer l'adéquation entre les politiques et les programmes des gouvernements supérieurs et la réalité métropolitaine; le second, à renforcer la concertation des interventions municipales à l'échelle de la région métropolitaine; et le troisième, à optimiser le cadre financier métropolitain en habitation sociale et abordable.

Financement des équipements métropolitains : participer à l'attractivité de la région

La *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* prévoit une contribution de la Communauté au financement du Planétarium de Montréal, du Jardin botanique de Montréal (y compris l'Insectarium), du Biodôme de Montréal et du Cosmodôme de Laval.

En 2005, en incluant la subvention du gouvernement du Québec de 13 M$, la Communauté a versé une somme de 25,2 M$ pour assurer le financement d'une partie du déficit d'exploitation des équipements scientifiques métropolitains.

Une convention de subvention entre le gouvernement du Québec et la Communauté précise les modalités du financement gouvernemental. Cette entente quinquennale, dans laquelle le ministère des Affaires municipales et des Régions s'engage à verser une contribution de 13 M$ pour le financement des équipements métropolitains, venait à échéance en décembre 2005. Dans le cadre des discussions sur le renouvellement du pacte fiscal Québec-municipalités, cette subvention a été reconduite pour l'année 2006. Pour les années 2007 et suivantes, la Communauté demande au gouvernement du Québec de renouveler la convention et de la porter à 20 M$ afin qu'elle corresponde au taux de fréquentation des visiteurs provenant de l'extérieur de la région métropolitaine.

Au cours de 2006, en plus de travailler au renouvellement de la convention gouvernementale, la Communauté procédera à l'élaboration d'une politique d'identification et de financement des équipements métropolitains.

Transport

Le transport en commun : une priorité pour l'attractivité et la compétitivité de la région métropolitaine de Montréal

Le 17 février 2005, le conseil de la Communauté adoptait un projet de décentralisation du transport en commun à l'échelle de la région métropolitaine. Intitulé *Bâtir une communauté responsable : optimiser le transport en commun dans la CMM*, ce projet constituait la réponse de la Communauté à l'invitation lancée au monde municipal par le gouvernement du Québec de lui soumettre des projets de décentralisation.

Le projet soumis par la Communauté a pour objectif fondamental de permettre la relance du transport en commun dans la région métropolitaine de Montréal.

Sur le plan institutionnel, le projet confirme le rôle de la Communauté en matière de planification, de coordination et de financement du transport en commun comme prévu par le législateur (art. 158, *Loi sur la CMM*).

Sur le plan financier, le projet prévoit de confirmer et d'augmenter la contribution des gouvernements fédéral et provincial au financement des immobilisations en transport en commun à la faveur du versement, dans un fonds métropolitain réservé, d'une portion de la taxe d'accise fédérale sur l'essence. Le projet repose également sur l'octroi à la Communauté d'un espace fiscal lui garantissant l'autonomie de ses sources de financement et lui permettant d'assumer de manière responsable ses décisions quant au financement des dépenses d'exploitation du transport en commun.

À l'initiative de la Communauté se tenait à Montréal, le 14 avril 2005, le Forum métropolitain sur le financement du transport en commun. Ce forum, qui réunissait des élus municipaux et des représentants de la société civile, se voulait une opportunité de démontrer l'existence d'un consensus métropolitain quant à l'importance d'investir dans le transport en commun. L'événement a donné lieu à une déclaration d'appui au transport collectif. Les signataires de la déclaration ont, par ailleurs, convenu de poursuivre les discussions au sein d'un comité de suivi.

Ainsi, le 1er septembre 2005, les participants à ce comité de suivi prenaient le nom de Coalition métropolitaine pour la relance du transport en commun. Ils interpellaient alors publiquement le gouvernement du Québec sur la question du financement du transport en commun, l'enjoignant à profiter des nouveaux revenus découlant de la taxe d'accise fédérale sur l'essence pour assurer non seulement le maintien des équipements existants, mais également la réalisation de nouveaux projets. Soulignant de ce fait l'importance de trouver rapidement une solution au problème du financement des coûts d'exploitation du transport en commun.

Quatre demandes étaient adressées au gouvernement :

- que les fonds provenant des nouveaux revenus découlant de l'entente fédérale-provinciale sur le versement de la taxe d'accise fédérale sur l'essence servent à une nouvelle mesure d'aide financière;
- que les fonds concernés s'ajoutent aux fonds provinciaux dont disposent actuellement les municipalités pour le financement des infrastructures;
- qu'il y ait maintien des règles actuelles de subvention et de l'enveloppe consacrée au financement du transport en commun (TC);
- que l'argent fédéral soit versé dans un fonds métropolitain réservé aux dépenses d'immobilisations du transport en commun.

Les membres de la Coalition métropolitaine identifiaient, en outre, cinq projets d'immobilisations considérés comme prioritaires pour le développement de la région, soit :

- la réalisation des lignes de trains de banlieue Montréal/Mascouche;
- la réalisation des lignes de trains de banlieue Montréal/Repentigny;
- la navette reliant l'aéroport Montréal-Trudeau au centre-ville de Montréal;
- la réalisation du système léger sur rail (SLR) de Longueuil dans l'axe de l'autoroute 10;
- le prolongement de la ligne 5 du métro vers Anjou.

Simultanément, la Coalition décidait de la formation d'un comité technique pour analyser plus à fond la faisabilité des cinq projets identifiés. Le comité, formé de représentants de chacun des organismes siégeant au sein de la Coalition de même que de représentants de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et d'Aéroports de Montréal (ADM), devrait déposer son rapport au début de l'année 2006.

Géomatique

La couverture orthophotographique métropolitaine : un partenariat au service d'une meilleure connaissance du territoire

En 2005, la Communauté a finalisé la réalisation d'une couverture d'orthophotographies numériques aéroportées pour l'ensemble de son territoire.

Rappelons que ce projet débuté en 2004 est le fruit d'un partenariat regroupant plus de 84 organismes publics œuvrant sur le territoire métropolitain. Ces organismes comprennent :

- la grande majorité des municipalités et des MRC du territoire;
- huit ministères et organismes du gouvernement du Québec;
- trois grandes sociétés de transport (Société de transport de Montréal, Société de transport de Laval et Réseau de transport de Longueuil) et l'Agence métropolitaine de transport;
- les trois principales compagnies d'utilités publiques (Hydro, Bell et Gaz Métro);
- Info Excavation ainsi que divers organismes comme le Port de Montréal.

La Communauté a piloté le comité de partenaires chargé d'établir les paramètres techniques du projet et a organisé le financement. Elle a aussi coordonné le processus d'appel d'offres, la gestion du contrat auprès du fournisseur, les contrôles de qualité et la distribution du produit aux partenaires.

En octobre 2005, c'est avec fierté que la Communauté livrait à ses partenaires un produit de qualité, respectant les normes convenues, dans les délais et les coûts prévus.

Le Système d'information géographique métropolitain d'aménagement : un service aux municipalités

En 2005, les diverses bases de données géographiques constituant le Système d'information géographique métropolitain d'aménagement (SIGMA) ont été actualisées. Ces données ont contribué à l'élaboration des nombreuses cartes et fiches techniques du projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement. C'est également dans ce cadre que la Communauté a procédé à l'inventaire des cartes de risques d'inondation existantes et a constitué une base de données numériques géoréférencées en numérisant et en structurant les anciens plans imprimés. De plus, un modèle numérique de terrain (MNT) a été élaboré en prévision des travaux ultérieurs.

En 2005, la Communauté s'est également dotée d'un poste de travail de vidéogrammétrie numérique permettant le captage tridimensionnel des éléments géographiques afin de profiter au maximum de la nouvelle orthophotographie et de préparer les bases de données tridimensionnelles requises en 2006 pour une meilleure caractérisation des milieux humides et des plaines inondables.

Le site Internet de la Communauté : un lieu pour favoriser l'échange d'informations

En 2005, la Communauté a mis en place et testé à l'interne un nouveau système de gestion de contenu permettant une appropriation simplifiée d'Internet par les usagers, tout en améliorant la rigueur et le contrôle du contenu. De plus, la présentation du site a été revue pour faciliter la navigation par les internautes. La mise en ligne (en réseau) est prévue pour le premier trimestre 2006.

Par ailleurs, un outil interactif permettant de visualiser le positionnement des diverses entreprises faisant partie des 15 grappes métropolitaines et de regrouper les données s'y rattachant afin de faciliter leur analyse a aussi été développé. Ce nouvel outil de communication sera disponible sur Internet, probablement au cours du premier trimestre 2006, à la suite des tests finaux et de la validation des données.

SIGMA
Système d'Information Géographique Métropolitain d'Aménagement

D'Autray
Joliette
Le Bas-Richelieu
LANAUDIÈRE
Montcalm
La Rivière-du-Nord
L'Assomption
Saint-Sulpice
Charlemagne
Sainte-Anne-des-Plaines
Mascouche
Repentigny
Verchères
Calixa-Lavallée
Les Moulins
Thérèse-De Blainville
Terrebonne
Lajemmerais
Les Maskoutains
Blainville
Boisbriand
Varennes
Mirabel
Lorraine
Saint-Amable
La Vallée-du Richelieu
Sainte-Thérèse
Rosemère
LAVAL
Saint-Mathieu-de-Beloeil
Bois-des-Filion
Sainte-Julie
Beloeil
Saint-Eustache
Laval
Mont-Saint-Hilaire
Saint-Joseph-du-Lac
Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Montréal
McMasterville
Saint-Basile-le-Grand
Otterburn Park
Deux-Montagnes
Longueuil
Saint-Jean-Baptiste
Oka
MONTRÉAL
Saint-Mathias-sur-Richelieu
Rouville

L'organisation

Les membres du conseil

Président du conseil de la Communauté

M. Gérald Tremblay
Maire de la Ville de Montréal

Représentants de la Ville de Montréal

Membres

M. Carol Beaupré
Membre du conseil

M. Georges Bossé
Membre du comité exécutif
Maire de l'arrondissement de Verdun

M. Claude Dauphin
Membre du comité exécutif
Maire de l'arrondissement de Lachine

M. Alan DeSousa
Membre du comité exécutif
Maire de l'arrondissement
de Saint-Laurent

M. Alvaro Farinacci
Membre du conseil

Mme Helen Fotopulos
Membre du comité exécutif
Mairesse de l'arrondissement
du Plateau-Mont-Royal

M. James V. Infantino
Membre du conseil

M. Robert Libman
Membre du conseil
Maire de l'arrondissement
de Côte-Saint-Luc – Hampstead
Montréal-Ouest

M. Michel Prescott
Vice-président du comité exécutif

Mme Francine Senécal
Vice-présidente du comité exécutif

Mme Monique Worth
Membre du conseil
Mairesse de l'arrondissement
de Pierrefonds – Senneville

M. Frank Zampino
Président du comité exécutif
Maire de l'arrondissement
de Saint-Léonard

Représentants de la Ville de Laval

Vice-président du conseil de la Communauté

M. Gilles Vaillancourt
Maire

Membres

M. André Boileau
Vice-président du comité exécutif

M. Jean-Jacques Beldié
Membre du conseil

Représentants de la Ville de Longueuil

Vice-président du comité exécutif de la Communauté

M. Jacques Olivier
Maire

Membres

M. Jean Gérin
Membre du comité exécutif
Président de l'arrondissement
de Saint-Bruno-de-Montarville

M. Michel Latendresse
Membre du comité exécutif
Président de l'arrondissement
de Saint-Hubert

Représentants de la couronne Nord

Membres

M. Claude Carignan
Maire de la Ville de Saint-Eustache

M. Gilles Pelletier *(jusqu'au 28 novembre 2005)*
Maire de la Ville de Lorraine

Mme Chantal Deschamps
Mairesse de la Ville de Repentigny

M. Paul Larocque *(à compter du 28 novembre 2005)*
Maire de la Ville de Bois-des-Filion

M. Jean-Marc Robitaille
Maire de la Ville de Terrebonne

Représentants de la couronne Sud

Membres

M. Réjean Boyer *(jusqu'au 23 novembre 2005)*
Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

M. André J. Côté *(jusqu'au 29 novembre 2005)*
Maire de la Ville de Candiac

M. Michel Kandyba *(à compter du 23 novembre 2005)*
Maire de la Ville de Pincourt

M. Sergio Pavone *(à compter du 29 novembre 2005)*
Maire de la Ville de Châteauguay

M. Pierre Bourbonnais *(jusqu'au 29 novembre 2005)*
Maire de la Ville de Chambly

M. Jacques Moreau *(jusqu'au 24 novembre 2005)*
Maire de la Ville de Verchères

M. Michel Gilbert *(à compter du 29 novembre 2005)*
Maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

M. Jean-Robert Grenier *(à compter du 24 novembre 2005)*
Maire de la Paroisse de Calixa-Lavallée

Organigramme

Municipalités *(63)*

Conseil
28 membres

- Commission de l'aménagement
  8 membres
- Commission de l'environnement
  8 membres
- Commission du transport
  8 membres
- Commission du logement social
  8 membres
- Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances
  8 membres
- Comité consultatif agricole
  10 membres

Comité exécutif
8 membres

Direction générale

- Finances (géomatique)
- Politiques et interventions de développement
- Aménagement du territoire métropolitain
- Secrétariat
- Développement économique métropolitain
- Environnement

Les membres du comité exécutif

Président de la CMM

M. Gérald Tremblay
Maire de la Ville de Montréal

Vice-président

M. Jacques Olivier
Maire de la Ville de Longueuil

Membres

M. Georges Bossé
Membre du comité exécutif
de la Ville de Montréal

M. Jean-Marc Robitaille
Maire de la Ville de Terrebonne

M. Pierre Bourbonnais
(jusqu'au 29 novembre 2005)
Maire de la Ville de Chambly

M. Gilles Vaillancourt
Maire de la Ville de Laval

M. Michel Gilbert
(à compter du 1er décembre 2005)
Maire de la Ville
de Mont-Saint-Hilaire

M. Frank Zampino
Président du comité exécutif
de la Ville de Montréal

M. Michel Prescott
Vice-président du comité
exécutif de la Ville de Montréal

Les rencontres des instances décisionnelles

En 2005, le conseil a tenu un total de 6 assemblées tandis que le comité exécutif s'est réuni 12 fois. De leur côté, les commissions se sont réunies 23 fois dont 3 assemblées publiques et le comité consultatif agricole, 3 fois. De plus, dans le cadre du projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement, la commission de l'aménagement a tenu 7 assemblées publiques de consultation. Le conseil a adopté un total de 34 résolutions et le comité exécutif, 185.

Les membres des commissions du conseil

La commission de l'aménagement

Présidente

Mme Francine Senécal
Vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal

Vice-président

M. Claude Carignan
Maire de la Ville de Saint-Eustache

Membres

M. Basile Angelopoulos*
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Pierre Bourbonnais
Maire de la Ville de Chambly

M. Bertrand Girard*
Membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil

M. Stéphane Harbour*
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Robert Libman
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement
de Côte-Saint-Luc – Hampstead – Montréal-Ouest

La commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances

Président

M. Jean Gérin
Membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil

Vice-présidents

M. Carol Beaupré
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Gilles Pelletier
Maire de la Ville de Lorraine

Membres

M. Georges Bossé
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Alan DeSousa
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Norman Girard*
Membre du comité exécutif de la Ville de Laval

M. Jacques Moreau
Maire de la Ville de Verchères

M. Bertrand Ward*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

La commission de l'environnement

Président

M. André Boileau
Vice-président du comité exécutif de la Ville de Laval

Vice-présidents

M. Alvaro Farinacci
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. André J. Côté
Maire de la Ville de Candiac

Membres

Mme Dida Berku*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Alan DeSousa
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Michel Latendresse
Membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil

M. Jean-Marc Robitaille
Maire de la Ville de Terrebonne

Mme Monique Worth
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement de Pierrefonds – Senneville

** Conseillers municipaux non-membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.*

La commission du logement social

Présidente

Mme Chantal Deschamps
Mairesse de la Ville de Repentigny

Vice-présidents

M. James V. Infantino
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Mme Manon D. Hénault*
Membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil

Membres

M. Réjean Boyer
Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

Mme Francine Légaré*
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Cosmo Maciocia*
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Marius Minier*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Michel Prescott
Vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal

La commission du transport

Président

M. Réjean Boyer
Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

Vice-présidents

M. Jean-Jacques Beldié
Membre du conseil de la Ville de Laval

Mme Manon Barbe*
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement de LaSalle

Membres

M. Guy Boissy*
Membre du conseil de la Ville de Longueuil

M. Claude Dauphin
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Jean-Marc Gibeau*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Gilles Pelletier
Maire de la Ville de Lorraine

M. Frank Zampino
Président du comité exécutif de la Ville de Montréal

** Conseillers municipaux non-membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.*

Le comité consultatif agricole

Membres issus du conseil de la Communauté

M. Jacques Moreau, président
Maire de la Ville de Verchères

M. André Boileau
Vice-président du comité exécutif de la Ville de Laval

M. Claude Carignan
Maire de la Ville de Saint-Eustache

M. Alan DeSousa
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Michel Latendresse
Membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil

Délégués

M. Jacques Cardinal
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève – Sainte-Anne-de-Bellevue
pour M. DeSousa

Mme Sylvie Clermont
Membre du conseil de la Ville de Laval pour M. Boileau

Membres représentant les producteurs agricoles

M. Richard Maheu, vice-président
Président de la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides

M. Marcel Denis
Président du syndicat de Sainte-Scholastique
Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides

M. Bernard Isabey
Producteur agricole
Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe

M. Gilbert Mathieu
Président du syndicat de l'UPA Laurentien
Fédération de l'UPA de Lanaudière

M. Eddy Proulx
Président du syndicat de l'UPA de Saint-Clet
Fédération de l'UPA de Saint-Jean-de-Valleyfield

Les membres de la Communauté au conseil d'administration de l'Agence métropolitaine de transport

M. Jean-Jacques Beldié
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Claude Dauphin
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Réjean Boyer *(jusqu'au 23 novembre 2005)*
Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

M. Jean-Robert Grenier *(à compter du 1er décembre 2005)*
Maire de la Paroisse de Calixa-Lavallée

D'Autray
Joliette
Le Bas-Richelieu
LANAUDIÈRE
Montcalm
La Rivière-du-Nord
L'Assomption
Saint-Sulpice
Charlemagne
Sainte-Anne-des-Plaines
Mascouche
Repentigny
Verchères
Calixa-Lavallée
Les Moulins
Thérèse-De Blainville
Terrebonne
Lajemmerais
Les Maskoutains
Blainville
Boisbriand
Varennes
Mirabel
Lorraine
Saint-Amable
La Vallée-du Richelieu
Sainte-Thérèse
Rosemère
LAVAL
Saint-Mathieu-de-Beloeil
Bois-des-Filion
Sainte-Julie
Beloeil
Saint-Eustache
Laval
Mont-Saint-Hilaire
Saint-Joseph-du-Lac
Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Montréal
McMasterville
Saint-Basile-le-Grand
Otterburn Park
Deux-Montagnes
Longueuil
Saint-Jean-Baptiste
Oka
MONTRÉAL
Saint-Mathias-sur-Richelieu
Rouville

La Rivière-
du-Nord
Montcalm
LAURENTIDES
Argenteuil
Thérèse-
De Blainville
Les Moulins
Lajemmerais
Les
Maskoutains
Mirabel
LAVAL
La Vallée-
du Richelieu
Laval
Montréal
Longueuil
Deux-
Montagnes
MONTRÉAL
Rouville

Annexes

Liste des municipalités en 2005*

	Municipalités	Population (2005)	MRC
1	Beauharnois	11 746	BEAUHARNOIS-SALABERRY
2	Beloeil	19 182	LA VALLÉE-DU-RICHELIEU
3	Blainville	40 655	THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
4	Boisbriand	27 284	THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
5	Bois-des-Filion	8 093	THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
6	Calixa-Lavallée	504	LAJEMMERAIS
7	Candiac	13 837	ROUSSILLON
8	Carignan	6 258	LA VALLÉE-DU-RICHELIEU
9	Chambly	21 063	LA VALLÉE-DU-RICHELIEU
10	Charlemagne	5 799	L'ASSOMPTION
11	Châteauguay	42 389	ROUSSILLON
12	Contrecoeur	5 425	LAJEMMERAIS
13	Delson	7 226	ROUSSILLON
14	Deux-Montagnes	17 614	DEUX-MONTAGNES
15	Hudson	5 036	VAUDREUIL-SOULANGES
16	La Prairie	20 227	ROUSSILLON
17	L'Assomption	16 180	L'ASSOMPTION
18	Laval	359 707	LAVAL
19	Léry	2 356	ROUSSILLON
20	Les Cèdres	5 530	VAUDREUIL-SOULANGES
21	L'Île-Cadieux	133	VAUDREUIL-SOULANGES
22	L'Île-Perrot	9 797	VAUDREUIL-SOULANGES
23	Longueuil	383 149	LONGUEUIL
24	Lorraine	9 966	THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
25	Mascouche	31 210	LES MOULINS
26	McMasterville	4 201	LA VALLÉE-DU-RICHELIEU
27	Mercier	9 963	ROUSSILLON
28	Mirabel	30 546	MIRABEL
29	Montréal	1 871 774	MONTRÉAL
30	Mont-Saint-Hilaire	15 092	LA VALLÉE-DU-RICHELIEU
31	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	9 236	VAUDREUIL-SOULANGES
32	Oka	4 681	DEUX-MONTAGNES

33	Otterburn Park	8 315	LA VALLÉE-DU-RICHELIEU
34	Pincourt	10 497	VAUDREUIL-SOULANGES
35	Pointe-Calumet	5 889	DEUX-MONTAGNES
36	Pointe-des-Cascades	968	VAUDREUIL-SOULANGES
37	Repentigny	74 485	L'ASSOMPTION
38	Richelieu	5 446	ROUVILLE
39	Rosemère	14 193	THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
40	Saint-Amable	7 646	LAJEMMERAIS
41	Saint-Basile-le-Grand	13 722	LA VALLÉE-DU-RICHELIEU
42	Saint-Constant	24 165	ROUSSILLON
43	Sainte-Anne-des-Plaines	13 517	THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
44	Sainte-Catherine	16 536	ROUSSILLON
45	Sainte-Julie	28 458	LAJEMMERAIS
46	Sainte-Marthe-sur-le-Lac	9 585	DEUX-MONTAGNES
47	Sainte-Thérèse	25 225	THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
48	Saint-Eustache	41 635	DEUX-MONTAGNES
49	Saint-Isidore	2 463	ROUSSILLON
50	Saint-Jean-Baptiste	2 766	LA VALLÉE-DU-RICHELIEU
51	Saint-Joseph-du-Lac	5 163	DEUX-MONTAGNES
52	Saint-Lazare	14 468	VAUDREUIL-SOULANGES
53	Saint-Mathias-sur-Richelieu	4 195	ROUVILLE
54	Saint-Mathieu	1 982	ROUSSILLON
55	Saint-Mathieu-de-Beloeil	2 343	LA VALLÉE-DU-RICHELIEU
56	Saint-Philippe	4 167	ROUSSILLON
57	Saint-Sulpice	3 344	L'ASSOMPTION
58	Terrasse-Vaudreuil	2 127	VAUDREUIL-SOULANGES
59	Terrebonne	85 960	LES MOULINS
60	Varennes	20 439	LAJEMMERAIS
61	Vaudreuil-Dorion	22 087	VAUDREUIL-SOULANGES
62	Vaudreuil-sur-le-Lac	947	VAUDREUIL-SOULANGES
63	Verchères	4 893	LAJEMMERAIS
	Total	**3 493 485**	

Source : Gouvernement du Québec, Décret 1173–2004, 15 décembre 2004, concernant la population des municipalités et des arrondissements pour l'année 2005.

** En janvier 2006, le nombre de municipalités membres de la Communauté est passé de 63 à 82 à la suite de la reconstitution de certaines municipalités.*

LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL EN CHIFFRES

La Communauté métropolitaine de Montréal en chiffres*

1	**Communauté** depuis le 1er janvier 2001	120	**communautés culturelles**
14	**municipalités régionales de comté,** dont 4 sont des villes avec compétences de MRC	19,4 %	**des habitants de plus de 20 ans détiennent au moins un baccalauréat universitaire**
63	**municipalités locales**	137 milliards $CA	**de PIB métropolitain aux prix du marché,** soit 37 700 $CA par habitant en 2005
1 (sur 63)	**ville (Montréal)** de plus de 1,8 million d'habitants	1,83 million	**emplois en 2005,** soit 49 % des emplois du Québec
2 (sur 63)	**villes (Laval et Longueuil)** de plus de 350 000 habitants	143 500	**emplois dans la nouvelle économie,** dont 95 000 dans les secteurs des technologies de l'information, 30 000 dans le secteur de l'aérospatiale et 18 500 dans le secteur biopharmaceutique en 2003
19 (sur 63)	**municipalités** qui comptent entre 15 000 et 84 000 habitants		
41 (sur 63)	**municipalités** qui comptent moins de 15 000 habitants	14 millions	**de visiteurs**
5	**régions administratives,** dont trois partiellement comprises (Laurentides, Lanaudière et Montérégie)	80 millions	**de consommateurs** dans un rayon de 1 000 km
7	**conférences régionales des élus,** dont quatre partiellement comprises (Laurentides, Lanaudière et deux dans la Montérégie)		
4360 km²	**de superficie totale,** dont 525 km² de surfaces aquatiques et 2 218 km² de terres agricoles protégées, soit 58 % du territoire	1,84 million	**d'automobiles,** soit 1,23 auto par logement en 2003
3,4 millions	**d'habitants,** soit près de 50 % de la population du Québec	7,3 millions	**de déplacements** en 24 heures en 2003, dont 67,6 % en automobile, 16,4 % en transport public, 12,2 % non motorisés et 5,1 % en autres modes
885	**habitants au km²**	1	**aéroport international** avec un trafic de 10,9 millions de voyageurs en 2005
1,39 million	**de logements privés,** dont 49,9 % sont en mode locatif	1	**port** avec un trafic de 24,7 millions de tonnes de marchandises en 2005, dont 46 % par conteneurs
2,4	**personnes par ménage**	5	**universités,** trois francophones, deux anglophones, sept écoles affiliées et instituts de recherche, comptant au total 156 000 étudiants en 2002
18,7 %	**des habitants sont des immigrants,** dont un tiers est arrivé depuis au moins 10 ans	66	**cégeps et collèges** publics et privés
75	**langues parlées,** dont les plus parlées sont le français, majoritairement, et l'anglais	201	**centres de recherche**
20,6 %	**des habitants parlent au moins deux langues à la maison** dont la moitié n'est ni le français ni l'anglais	60	**consulats et délégations étrangères**

Sources : Statistique Canada, ministère des Transports du Québec, Tourisme Montréal, Aéroports de Montréal, Port de Montréal, ministère de l'Éducation du Québec, Conference Board du Canada, Montréal International.

** En janvier 2006, le nombre de municipalités membres de la Communauté est passé de 63 à 82 à la suite de la reconstitution de certaines municipalités.*

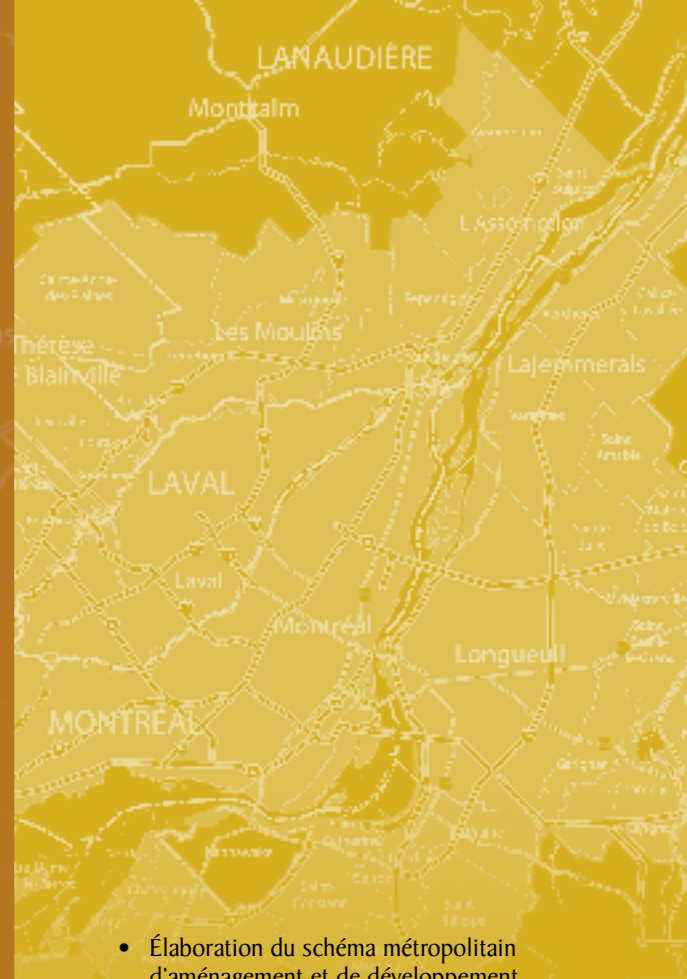

À venir en 2006

- Élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement
- Mise en œuvre du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles
- Consultation sur un projet de règlement métropolitain sur l'assainissement des eaux usées
- Soutien à la mobilisation de nouvelles grappes métropolitaines
- Poursuite des discussions et des études relatives à la réforme institutionnelle et financière du transport en commun
- Création d'une meilleure gouvernance économique métropolitaine
- Élaboration d'une politique sur l'identification et le financement des équipements métropolitains
- Mise en réseau du nouveau site Internet de la Communauté

www.cmm.qc.ca

Communauté métropolitaine
de Montréal

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400, Montréal (Québec) H3A 3L6
Téléphone : (514) 350-2550 • Télécopieur : (514) 350-2599 • www.cmm.qc.ca • Courriel : info@cmm.qc.ca

Ce document est imprimé sur du papier recyclé à 50 %, dont 15 % après consommation.